

COMPTE RENDU DES DECISIONS EFFECTUEES PAR LE MAIRE
EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

RAPPORTEUR : Monsieur NICOLLE

Je vais vous rendre compte des affaires que j'ai pu régler depuis notre réunion du 23 avril 2020 dans le cadre de la délégation que vous m'avez donnée en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

J'ai signé les décisions et contrats suivants:

1.	Un contrat signé entre la ville et la société ORFEOR pour un abonnement à PerfOrm, solution de gestion active de la dette et des garanties d'emprunt.
3.	Une décision n° 2020-010 pour la consultation juridique du cabinet Seban & Associés
2.	Une décision 2020-011 entre la ville et la société SEQENS de garantie d'emprunt pour l'achat en VEFA de 12 logements sociaux au 18 rue Anatole France contracté auprès de la caisse des dépôts et consignations par SEQENS SA HLM